

## Réunion du conseil municipal

Du 6 avril 2021

19h

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 1<sup>er</sup> avril 2021, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Noël Mercier, Jean-Marc Nicolas, Elisabeth Perronnet.

**Absents excusés** : Rémy Fructus, Martial Labrosse

**Absents** : Marie-Isabelle Diaz, Jennifer Lebretton.

**Secrétaire de séance** : Floriane Larue.

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2021 :

Le compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2021 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### Approbation de l'ordre du Jour : Approuvé par l'ensemble des conseillers.

- Comptes administratifs 2020 (Commune et Assainissement)
- Comptes de gestion 2020 (Commune et Assainissement)
- Affectations de résultat (Commune et Assainissement)
- Taux d'imposition 2021
- Budgets 2021 (Commune et Assainissement)
- Création d'une commission pour la « Location-Gérance »
- Fixation du montant du loyer du commerce et du logement
- Validation devis
- Comptes rendus divers
- Questions diverses

### 1. Comptes administratifs 2020

Monsieur Franck BOUCHACOURT, adjoint aux finances, présente au conseil le détail des réalisations de 2020 examinées au préalable :

Pour le budget communal il est constaté :

- Un excédent de fonctionnement de +119 694,97 € porté à +162 837,71€ avec le résultat reporté de 2019
- Un solde déficitaire en investissement de -3 882,46 € porté avec le résultat reporté de 2019 à - 36 015,38€ et -69 444,38€ avec les restes à réaliser.
- Soit un résultat global de + 93 393,33€

Au budget d'assainissement apparaît :

- Un excédent de fonctionnement de + 2 204,75 € porté à + 11 342,98€ avec le résultat reporté de 2019
- Un solde en investissement de -15 246,71 € porté avec le résultat reporté de 2019 à +36 24 807,37 € et + 21 026,37€ avec les restes à réaliser.
- Soit un résultat global de + 32 369.35€

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Franck BOUCHACOURT

- **ADOpte** à l'unanimité les comptes administratifs pour ces deux budgets.

## 2. Comptes de Gestion 2020

Présentation des budgets et résultats des comptes de l'année 2020, le conseil municipal considérant que les opérations ont été régulièrement décrites,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020, tant au budget communal que pour le budget annexe d'assainissement.

## 3. Affectations de résultats

Sous la présidence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Au budget communal

- **Affecte** l'excédent de fonctionnement de 162 837.71 € comme suit :
  - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) : 69 444.38€
  - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 93 393.33€
- **Dit** que le déficit d'investissement de 36 015.38€ sera repris en dépense d'investissement au compte 001

Au budget assainissement

- **Affecte** l'excédent d'exploitation de 11 342.98 € aux recettes d'exploitation (article R002 excédent de fonctionnement reporté). Rien à l'article 1068 car le résultat de clôture après les restes à réaliser est positif.
- **Dit** que l'excédent d'investissement de 24 807.37€ sera repris en recette d'investissement au compte 001

## 4. Taux d'imposition 2021

Rappel des taux 2020 :

Taxe d'habitation	2,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,30%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	13,45%

Depuis cette année, il n'y a plus besoin de voter le taux de la Taxe d'habitation suite à sa suppression sur les résidences principales.

Cependant, la compensation de cette taxe d'habitation est compensée par le transfert de l'ex-part départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Concrètement, ce transfert sera réalisé par le cumul du taux de la TFPB voté en 2020 par la commune (11,30%) avec celui voté en 2020 par le département (20,08% pour la Saône et Loire) pour former un taux de référence de TFPB 2021 de 31,38%.

Chaque commune doit donc voter le taux TFPB 2021, en tenant compte de ce taux de référence et donc de ce transfert de fiscalité.

L'équilibre de ce transfert est assuré par un coefficient correcteur (CC) calculé d'après le produit de la TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau global de 2020, et en l'absence de diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels. Ce coefficient correcteur permet de neutraliser la réforme afin que la commune ne perde pas de recette.

Soit - 129 491€ pour notre commune

Ce coefficient, calculé début 2021, d'après la situation 2020, sera propre à chaque commune et figé pour les années suivantes.

Si pas d'augmentation des impôts, on percevrait en 2021 à l'article

- 73111 (Taxes foncières) : 103 045€ (2020 : 107 929€)
- 74834 (Etat compensation TF/TH) : 14 344€ (2020 : 8 443€)

Soit un surplus de 1 017€

Le conseil Municipal, après discussions :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition et les maintiens comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) **31,38%** (11,30% + 20,08%)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPnB) **13,45%**

## 5. Budgets 2021

Franck Bouchacourt présente le budget primitif communal d'une part et le budget primitif assainissement d'autre part.

### a- Vote du budget primitif principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	149 148,33 €	
012 Charges de personnel	231 900,00 €	
014 Atténuation de charges	1 800,00 €	
023 Virt à la section d'investissement	123 000,00 €	
65 Autres charges gestion courante	55 797,00 €	
66 Charges financières	5 500,00 €	
042 Opérations d'ordre	4 275,00 €	
70 Produits gestion courante		21 100,00 €

73 Impôts et taxes		255 045.00 €
74 Dotations subventions		177 477.00 €
75/77/78 Autres prod. gest. Courantes		21 905.00 €
013 Atténuation de charges		2 500.00€
002 Résult. 2019 de fonct., reporté		93 393.33 €
<b>TOTAL</b>	<b>571 420.33 €</b>	<b>571 420.33 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
001 déficit d'investissement reporté		36 015.38 €		
20/21 Travaux investissement	40 097.00 €	116 097.00 €		
1641 Remboursement d'emprunt		45 500.00 €		
165 Dépôts et caution				
021 Virt de la section de fonctionn.				123 000.00 €
13 Subvention d'investissement			6 668.00 €	22 590.00 €
1641 Emprunts				8 164.00 €
10222 FCTVA				3 568.00 €
1068 Affectation résultat 2020				69 444.38 €
040 Amortissements				4 275.00 €
	<b>40 097.00 €</b>	<b>197 612.38€</b>	<b>6 668.00 €</b>	<b>231 041.38 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>237 709.38 €</b>	<b>237 709.38 €</b>	<b>237 709.38 €</b>	

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Acquisition godet pour le service technique
- Acquisition de fauteuils et chaises pour le secrétariat
- Meuble pour le cadastre
- Signalisation pour les entreprises, artisans
- Réfection bâtiments communaux (Fenêtres salle du Conseil, porte mairie, Réfection bureau du maire, salle de réunion étage mairie, câblage)
- Ravalement du mur de l'école du bas
- Réfection sous-bassement intérieur Eglise
- Travaux sur réseaux (Enfouissement lignes électriques et téléphone La Bourgogne, éclairage public)
- Aménagement sécurité piétons aux abords de l'école du haut
- Etude de faisabilité pour la réfection du Café de la Poste

b- Vote du budget assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget assainissement de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	9 200.00 €	
66111 Intérêts des emprunts	5 671.00 €	

66112 ICNE	- 189.43 €	
6811 Amortissements	21 125.64 €	
023 Virement à la section d'invest.	7 099.23 €	
70611 Redevance assainissement		22 000.00 €
777 Subv. transférées au résultat		8 047.97 €
74 Dotations subventions		1 515.49 €
002 Résult. 2018 de fonct., reporté		11 342.98 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 906.44 €</b>	<b>42 906.44 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
1391 Subv. transférées au résultat		8 047.97 €		
1641 Remboursement d'emprunt		9 569.00 €		
203 Frais études SDA	30 850.00 €			
2158 Travaux d'investissement		21 634.27 €		
203 Maîtrise d'œuvre		10 000.00 €		
001 Excédent antérieur reporté				24 807.37 €
021 Virment de la section de Fonctionnement				7 099.23 €
13 Subvention d'investissement			27 069.00 €	
1068 Affectation résultat 2018				
281 Amortissements				21 125.64 €
	<b>30 850.00 €</b>	<b>49 251.24 €</b>	<b>27 069.00 €</b>	<b>53 032.24 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>80 101.24 €</b>		<b>80 101.24 €</b>

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Fin du schéma directeur d'assainissement
- Travaux préconisés suite au SDA, priorité 1
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg

**6. Création d'une commission pour la location-gérance**

M. le maire informe le conseil qu'il y a lieu de mettre en place une commission afin de statuer sur les candidatures reçues. A ce jour 2 candidatures ont été reçues.

Voir pour faire paraître l'annonce à d'autres sites (SOS Villages...)

Sont désignés membres de cette commission : Nicolas Crasnier, René Auclerc, Franck Bouchacourt, Jean-Marc Nicolas, Elisabeth Perronnet, Rémy Fructus

**7. Fixation du montant du loyer du commerce et du logement « Café de la Poste »**

Suite au départ au 1<sup>er</sup> mai 2021 de Mr Desrumaux et Mme Lallemand du commerce et du logement il y a lieu de fixer le montant de la location du commerce et du logement pour les futurs gérants

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de fixer le montant du loyer (Commerce + logement) à 250 € /mois. En sachant que celui-ci sera révisé une fois que les travaux de réhabilitation seront effectués

## 8. Validation devis

- Le Maire présente les devis pour la réfection du mur de l'école du haut  
Le Conseil municipal :
  - **VALIDE** le devis de l'ets Duperron. Pour un montant de 12 815.00 € HT soit 15 378.00 € TTC
- Le Maire présente les devis pour le remplacement des luminaires par des dalles LED encastrables dans le faux plafond à la mairie (Secrétariat-couloir-salle du conseil)  
Le Conseil municipal :
  - **VALIDE** le devis de l'ets Auclerc Electricité Pour un montant de 1 078.00 € HT soit 1 297.00€ TTC

## 9. Comptes rendus divers

- Comptes rendus des différentes commissions
- Proposition de l'architecte « Figural » : étude tarifée 2x 10 000€.
- Rendez-vous avec l'Agence Technique Départementale : sur liste d'attente d'environ 3 à 4 mois pour rencontrer le technicien afin d'établir une étude de faisabilité du projet de rénovation du « Café de la Poste »
- Résultats dépistage du Radon dans les écoles : voir devis pour le coulage d'une dalle béton
- Bilan du 1<sup>er</sup> marché artisanal : réussite de la 1<sup>ère</sup> édition.
- Logo de la commune : piste n°3 qui a le plus de succès. La décision du logo final sera prise prochainement.

## 10. Questions diverses

- Eboulement du hangar chez M. Vilain dans le bourg : en cours de procédure
- Opération « Je vais à l'école en vélo, c'est la classe » : appel au don de vélo sur Panneau Pocket pour les enfants qui n'ont pas de vélo approprié.
  - Dates :
    - Prochain conseil : jeudi 6 mai 19h (à 18h, visite des ateliers communaux)
    - Commissions « Déchets verts » : 28 avril à 15h
    - PLUi : 10 mai de 9h à 10h30
    - Communication : 13 avril à 20h
    - Commission Marché : 13 avril à 17h

Fin de séances à 22h05